



Accueil Paysan
1 avenue Salvador Allendé
11 300 Limoux
06 51 01 88 71
occitanie.pm@accueil-paysan.com

COMMANDE de VISITE d'INSPECTION
Pour le CLASSEMENT en « MEUBLE DE TOURISME »

Tarif jusqu'au 31/12/2022

170 € pour un meublé

85 € par meublé supplémentaire

(si la visite est le même jour et sur le même site – nous contacter).

+ Frais de déplacement éventuels.

Chèque de € joint à l'ordre

d'Accueil Paysan

Désireux de classer Meublé(s) de Tourisme, je souhaite faire appel à Accueil Paysan, organisme réputé accrédité, afin d'obtenir le certificat de visite prévu par le code du Tourisme

COORDONNEES DU DEMANDEUR PROPRIETAIRE MANDATAIRE

Civilité Mademoiselle Madame Monsieur

Nom, Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél : ___ / ___ / ___ / ___ / ___ ou 06 ___ / ___ / ___ / ___

Courriel :@.....

Préciser éventuellement heures d'appel, disponibilités, mandataire à contacter pour la visite :

.....

ADRESSE du MEUBLE CONCERNE

.....

.....

Étage :

Code postal : VILLE :

Tél du logement : 0 ___ / ___ / ___ / ___ / ___

Nombre de pièces : _____ Capacité d'accueil : _____

.....

Classement demandé : 1 2 3 4 5 étoiles

AVANT LA VISITE DE CONTROLE

Prendre connaissance des nouvelles normes de classement

<https://www.classement.atout-france.fr/le-classement-des-meubles-de-tourisme>

Les motifs de rejet de classement lors de la visite*

Pré-requis : Un logement meublé d'une pièce d'habitation destiné à accueillir une ou deux personnes doit avoir une surface minimale de 9 m² lorsque la cuisine est séparée ou au moins 12 m² lorsqu'il existe un coin cuisine. La hauteur sous plafond ne peut être inférieure à 1,80m pour la mesure des surfaces.

La 2ème pièce d'habitation est de minimum 7 m² pour les catégories 1*, 2*, 3* et 10 m², 12m² pour les catégories 4* et 5*). La hauteur sous plafond ne peut être inférieure à 1,80m pour la mesure des surfaces.

État et propreté des installations et des équipements

Les sanitaires (toilette(s) et salle(s) d'eau) / Les sols, murs et plafonds / Le mobilier / La literie / La cuisine ou coin cuisine et ses équipements, doivent être propres et en bon état.

**En cas de rejet de classement, le montant de la prestation reste dû.*

Présenter la location en situation d'accueil de clientèle :

Vide de tout occupant

Intérieur en parfait état et d'une propreté irréprochable

Mobilier et équipements en place et en parfait état

Moyen de chauffage permanent permettant d'obtenir une température minimale de 19°C dans chaque pièce (en fonctionnement lors de la visite)

Pièces humides (cuisine, salle d'eau/de bain et WC) pourvues d'une aération haute et basse en l'absence de VMC

Fait à :, le

Signature

Documents (lettre de commande et état descriptif, annexe IV) à renvoyer avec le chèque correspondant à la prestation demandée à

Accueil Paysan

1 avenue Salvador Allendé - 11 300 Limoux

Le certificat de visite (rapport et grille de contrôle au format homologué) vous sera envoyé dans les 15 jours à compter de la date de visite.

Pour information, une procédure de traitement des réclamations est mise en place au niveau de l'association.

PJ : Fiche d'information au propriétaire du meublé et Etat descriptif.

Version 12, Mise à jour fév.-21